



## Contestation amende stationnement 135e

Par **ludivine1305**, le **18/12/2014** à **17:22**

Bonjour a tous,

le 05/12/14 je me suis stationnée sur un trottoir dans une rue/voie sans issue car depuis plusieurs mois celle ci est bouchée par de très haut panneau qui en bloque totalement la sortie. cette rue/voie est interdit de stationnement par panneau et est signalé comme "voie réservée au pompier" mais celle ci étant dorénavant bouchée (et apriori or d usage),et n'ayant pas le choix car aucune autre place disponible, je me suis dit que je risquait au pire 35e d amende, mais a ma grande surprise je viens de recevoir un avis de contravention a 135e pour stationnement gênant de véhicule sur un passage réservé a la circulation des véhicules d intérêt général prioritaire.

or appart faire 100m et se retrouver devant un "cul de sac" même ces véhicules ne peuvent pas circuler!

pensez vous que je puisse contester pour ce motif et demander a payer une amende de 35e au lieu de 135e?

merci d'avance pour vos réponses.

Par **janus2fr**, le **18/12/2014** à **23:18**

Bonjour,

A partir du moment où la signalisation est toujours en place et l'arrêté municipal toujours valable, la verbalisation est tout à fait justifiée.